Ville de Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District La Providence)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **4 novembre 2019**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 1 297 946 et 1 297 949, propriété de la société Développement AMR inc.

Cette demande consiste à permettre l'implantation de bâtiments principaux sur les lots 1 297 946 et 1 297 949 de la rue Saint-Pierre Ouest, à une distance de 1,5 mètre de la marge latérale est (gauche), alors que l'article 15.4.3 du règlement d'urbanisme 350 fixe à 3 mètres la marge latérale minimale pour un terrain adjacent à un passage piétonnier, dans la zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 4 novembre 2019.

Saint-Hyacinthe, le 16 octobre 2019

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière